

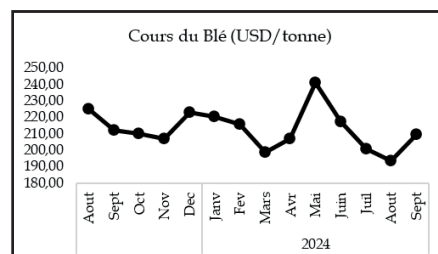
La Note Économique Mensuelle



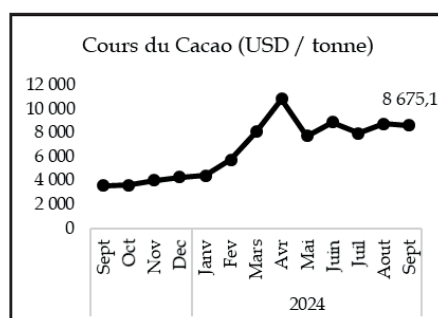
N°004 Septembre 2024

1. Cours des principales matières premières

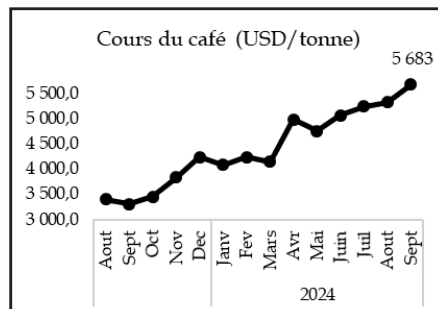
Blé. En septembre on a noté une augmentation de 8 % du cours en rythme mensuel, mais une légère baisse en rythme annuel. La tonne s'est échangée à 209,83 \$ restant tout de même en deçà de la moyenne observée depuis janvier, soit 211,7 \$ la tonne.



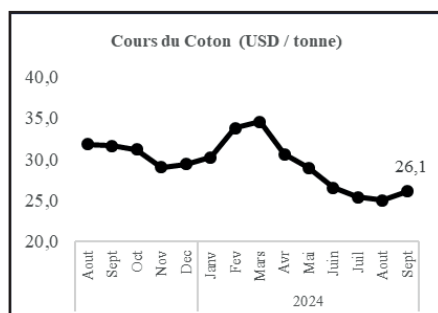
Cacao. Après le pic atteint en avril, le cours reste flottant autour d'une moyenne de 8435 \$/tonnes. En septembre, le cours s'établit à 8675 \$ en baisse de 2 % par rapport à août. En rythme annuel le cours reste largement en hausse avec une progression de 142 %.



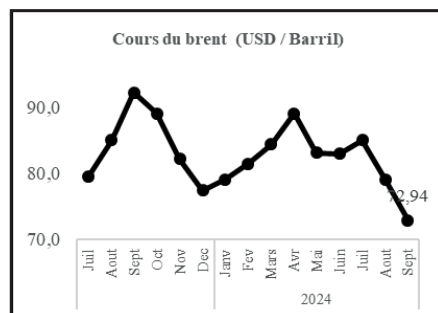
Café. Le cours du café maintient la dynamique haussière observée depuis septembre 2023. La tonne s'est échangée en septembre à 5683 \$, soit une progression de 7 % par rapport à août et de 71 % en rythme annuel. Les conditions climatiques défavorables dans les principaux pays producteurs (Vietnam notamment avec 40 % de l'offre) justifient une tendance haussière des cours depuis fin 2023.



Coton. Le cours du coton en baisse depuis mars de cette année connaît à nouveau une dynamique positive avec une hausse de 4 % en septembre pour une cotation de 26,1 \$/tonnes contre 25 \$ en août. En rythme annuel le cours reste toutefois en forte baisse avec un taux de dépréciation de 17 %.



Pétrole. Le baril de brent s'est échangé à 73 \$ en septembre. Il est sur une baisse pour le deuxième mois consécutif depuis août. En rythme annuel le cours baisse de 21 %.



2. Actualité économique sous-régionale

Perspectives économiques dans la CEMAC

- **Perspectives stables selon la BEAC**

Au niveau mondial, la croissance économique mondiale devrait se stabiliser autour de 3,3 % en fin 2024 et 2025. Une croissance influencée par l'assouplissement progressif des politiques monétaires des grandes banques centrales, l'amélioration des marchés du travail, ainsi que des tensions géopolitiques persistantes, notamment en Ukraine et au Proche-Orient.

La sous-région CEMAC devrait enregistrer une croissance de 2,9 %, soutenue par les activités non pétrolières. Les tensions inflationnistes devraient reculer à 4,2 % en moyenne annuelle. Toutefois, les finances publiques restent fragiles, avec un déficit projeté à 0,3 % du PIB.

Les coefficients des réserves obligatoires restent fixés à 7,00 % pour les exigibilités à vue et 4,50 % pour les exigibilités à terme (BEAC, 2024).

- **Réserves de change : Repli accentué des réserves de change (5 %) en 2024**

Selon la BEAC, au terme de l'année 2024, les réserves de change des pays de la CEMAC devraient s'établir à 6539 milliards de FCFA, soit un recul de 5 % en glissement annuel, plus accentué que la prévision initiale de 2,7 % en début d'année. Ce stock équivaut à une couverture de 4,5 mois d'importation, contre 4,8 mois en 2023 (BEAC, 2024). La baisse des réserves de change traduit une structure du commerce extérieur toujours plus défavorable pour nos économies et rappelle l'urgence de la mise en application effective des politiques d'import-substitution dans les États membres.

Dynamique des prix

- **L'inflation continue de reculer**

L'inflation dans la CEMAC poursuit une tendance baissière amorcée depuis le deuxième semestre 2023, même si elle demeure toujours au-dessus de la norme communautaire de 3 %. Ce taux d'inflation est ressorti à 4,5 % à fin mars 2024, contre 4,8 % à fin décembre 2023. Cette dynamique des prix de la CEMAC est portée par le Cameroun avec son poids économique de 52 %

de la consommation totale dans la zone CEMAC et d'un niveau d'inflation élevé à 6,6 %. Le Cameroun a ainsi contribué à un recul de ce taux d'inflation à 57 points, suivis du Tchad à 20,4 points, du Congo à 9,1 points, de la Guinée Equatoriale à 4,8 points et du Gabon à 3,6 points.

- **Inflation sur les produits exportés au 2^{ème} trimestre 2024**

Les prix des produits exportés par les États de la CEMAC ont progressé de 17,6 %. (Indice composite des cours des produits de base [ICCPB] exportés publié par la BEAC). La hausse est soutenue par les produits non énergétiques notamment par les produits agricoles, +37,1 %, dont 51,2 % pour le cacao, 20,3 % pour le café, les métaux et minéraux (+30,1 %). Le coton affiche une baisse de 10,1 % et le sucre 10,7 %. Les produits forestiers cependant affichent un recul de 0,6 %.

Financement de l'économie

- **La BEAC maintient inchangés les taux directeurs**

Selon l'annonce faite par la BEAC les taux directeurs qui définissent les conditions de refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale sont maintenus à 5 %, 6,75 % et 0,0 % respectivement en ce qui concerne le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres, le Taux de la Facilité de Prêt Marginal et le Taux de la Facilité de Dépôt. Cela découle d'une analyse des perspectives économiques mondiales et sous-régionales.

- **BEAC : les banques captent 260 milliards de FCFA de liquidité auprès de la BEAC, malgré un engouement modéré**

La BEAC a émis une offre de liquidité de 260 milliards de FCFA aux banques commerciales, qui a été entièrement captée par les établissements de crédit au taux de souscription de seulement 105 % contre près 400 % lors de précédentes opérations. Cette modération de l'engouement traduirait une réduction des besoins de financement des banques de la CEMAC, après le dynamisme observé autour de la mise à disposition de liquidité par la Banque centrale depuis la reprise de ses opérations d'injection de liquidité en juin 2024.

- **BVMAC : l'activité des sociétés de bourse chute de plus de 70 % au 2e trimestre 2024**

L'activité des sociétés de bourse (SDB) dans la CEMAC a connu une baisse générale de 71,33 % au second trimestre 2024 en comparaison au trimestre précédent, combiné à une chute considérable du volume des transactions qui est passé de 14,27 milliards de FCFA au 1^{er} trimestre 2024 à seulement à 182 millions de FCFA au second, soit une baisse de 98,7 %. On note toutefois, une embellie sur le nombre d'actions échangées entre les deux trimestres, soit 3 895 actions au second trimestre 2024 et 2 826 au premier trimestre 2024 (+27,45 %). De même, le taux de participation des sociétés de bourse a également affiché une légère hausse de 4,7 % au cours de la même période.

- **COSUMAF : nouvelles conditions du financement par appel.**

La Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale (COSUMAF) vient d'adopter une instruction qui réorganise la tarification (commissions, frais et redevances) applicable sur le marché financier régional. Il s'agit d'un texte qui harmonise pour tous les acteurs, les tarifs à payer dans le cadre des opérations de levée de fonds, des octrois d'agrément, de tenue de compte, d'inscription à la cote, etc. Cette nouvelle grille tarifaire qui remplace celle édictée en 2020 apporte quelques innovations telles que : le seuil fixé pour la commission d'arrangement qui passe de 2 % à 1,75 % du montant levé ; le seuil fixé pour la commission de placement passe de 1,25 % à 1 % ; les frais de courtage sont réduits de moitié à 0,5 % du montant objet de la transaction ; les frais de gestion sous mandat pour les OPC sont passés de 0,15 % à 0,10 % applicable sur la valeur du portefeuille géré.

Ces aménagements traduisent d'une part la volonté d'encourager davantage les entreprises et les États à solliciter le marché pour leurs besoins de financement, et d'autre part d'alléger les conditions d'intervention pour les investisseurs.

- **Investissements : la BEAC et la BDEAC s'engagent à accompagner les projets de**

promotion de l'import-substitution

Afin de réduire la dépendance des pays de la CEMAC aux importations, la BEAC et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) s'engagent à accompagner la réalisation de projets de promotion de l'import-substitution (BEAC, 2024).

Selon le gouverneur de la banque centrale des pays de la CEMAC, les deux institutions se sont accordées sur cette nécessité lors d'une séance de travail le 11 septembre 2024. Lors de cette réunion, la BEAC, actionnaire majoritaire de la BDEAC, a une nouvelle fois exprimé sa disposition à mettre des ressources financières à la disposition de la BDEAC, afin que cette banque de développement finance davantage de projets dans la CEMAC. Cette fois-ci, il sera question de privilégier les projets permettant de doper la production industrielle locale pour réduire les importations massives.

3. Faits économiques majeurs au niveau national

Perspectives macroéconomiques globales

Croissance économique : les chiffres de l'INS

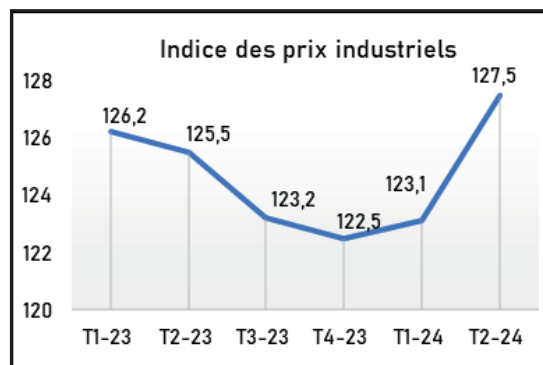
L'INS a publié le 29 août 2024 le rapport sur les comptes nationaux du premier trimestre 2024. Il en ressort un taux de croissance de 3,2 % au 1^{er} trimestre en rythme annuel. Les secteurs primaire (+4,1 %) et tertiaire (+4,4 %) sont ceux qui soutiennent cette croissance tandis que l'on note une décélération dans le secondaire avec une croissance de seulement 0,7 % contre 2,2 % le trimestre précédent. Plus spécifiquement le secteur primaire bénéficie de l'envolée des cours des produits de rente, notamment le cacao et le café. Le tertiaire reste porté par la dynamique forte des secteurs financiers (+12 %), des télécommunications (+6,8 %) et de l'Hôtellerie Restauration (+6,9 %). La faible contribution du secondaire résulte d'une part de la baisse des activités extractives (-4,3 %), mais également du ralentissement du rythme de croissance des industries. On note une croissance de 1,5 % et 1,0 % pour les industries agroalimentaires et les autres industries manufacturières contre respectivement 2,8 % et 4,4 % le trimestre précédent.

Performance de l'économie camerounaise.

Le taux de croissance de l'économie camerounaise est estimé à 3,8 % en 2023 et en perspective 4,1 % en fin 2024. Les principaux moteurs de cette croissance sont le secteur non pétrolier, notamment l'agriculture industrielle et les industries agro-alimentaires. Avec l'environnement commercial mondial de plus en plus complexe et concurrentiel, les entreprises camerounaises devraient s'adapter et renforcer leur compétitivité pour prospérer dans un contexte en constante évolution. (Comité de compétitivité, 2024)

Hausse des prix à la production industrielle de plus 1,6 %.

L'indice des prix de la production industrielle montre une hausse de 1,6 % en glissement annuel, après une hausse de 0,9 % au premier trimestre. La hausse est portée notamment par les industries du bois et de fabrication d'articles en bois (+12 %) et les imprimeries et les industries de fabrication du papier et du carton (+7 %).



Source : A partir des données INS, 2024

Inflation : la hausse des prix des carburants continue d'entretenir l'inflation.

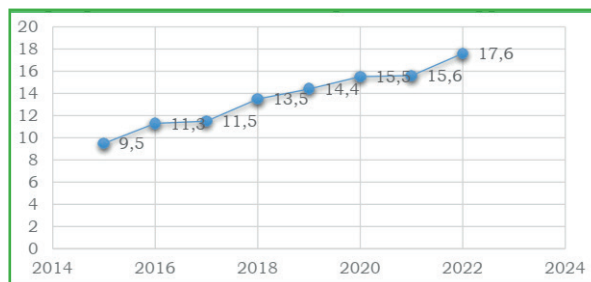
Au mois d'août 2024, les prix à la consommation finale des ménages ont progressé au Cameroun de 0,4 % par rapport au mois précédent. Cette évolution est légèrement plus vigoureuse que la progression de 0,1 % enregistrée en juillet 2024. Cette augmentation est de 3,8 % en glissement annuel, en raison de l'augmentation de 4,2 % des prix des produits alimentaires et de 10,7 % des coûts de transport (INS, 2024).

L'augmentation des prix du super et du gasoil à la pompe, continue d'être le principal facteur d'inflation au Cameroun jusqu'en août 2024 du fait de l'impact sur les coûts du transport.

Accroissement de la productivité apparente des entreprises

La productivité apparente du travail qui reflète le volume de production généré par personne employée augmente de 15,5 % passant de 14,2 millions en 2021 à 16,4 millions de FCFA en 2022. La productivité apparente du capital, quant à elle, passe de 15,6 % en 2021 à 17,6 % en 2022. Bien plus, l'on observe sur la période 2015-2022 une hausse continue de la productivité apparente du capital (Comité de Compétitivité, 2024)

Évolution de la productivité apparente du Capital (%).



Source : Rapport du Comité de compétitivité, 2024

Dynamisme des entreprises : Le score de croissance d'entreprises innovantes passe de 44,8 en 2022 à 44,9 en 2023

La capacité des entreprises à développer des relations avec leurs fournisseurs, les sous-traitants et les donneurs d'ordre, a un score de 43,4 (9e rang mondial et 16e rang africain) en 2023. Ce score s'est amélioré par rapport à 2022 (42,4), tout en perdant une place au niveau du classement mondial et africain. En fait, le score de l'attitude envers le risque entrepreneurial a évolué de 43 en 2022 à 43,8 en 2023, de même que le score de croissance d'entreprises innovantes qui est passé de 44,8 en 2022 à 44,9 en 2023 (Comité de compétitivité, 2024). Cette amélioration montre un secteur privé agile et dynamique qui augmente sa productivité en testant de nouvelles idées d'une part, et en créant des produits et services innovants d'autre part. Mais, le score des entreprises qui adoptent des idées disruptives a plutôt diminué

passant de 42,3 en 2022 à 41,6 en 2023. Avec cette baisse de performance observée, il y a lieu d'insister sur l'adoption des idées disruptives par les entreprises et l'adoption des innovations à travers des initiatives fortes d'accompagnement des porteurs d'idées novatrices.

Secteurs productifs

Production du Cacao : La BEAC projette une augmentation de la production camerounaise de plus de 10 000 tonnes en 2024

La production cacaoyère pour la campagne 2024-2025 lancée en août dernier, devrait atteindre 276 900 tonnes, selon les prévisions de la BEAC. La BEAC estime que cette production représenterait une hausse de 8 000 à un peu plus de 10 000 tonnes par rapport à la campagne précédente. Bien qu'en hausse, le Cameroun reste encore très loin de l'objectif de 600 000 tonnes dans le cadre du plan de relance des filières cacao-café adoptées en 2014. Avec ce plan, les acteurs de ces filières visent également à transformer localement 50 % de la production de fèves, soit environ 300 000 tonnes.

En outre, le Cameroun s'est classé 4^e pays exportateur de cacao avec 7,6 % des parts du marché mondial en 2023. Ce bond est dû à une augmentation de 12,7 % des exportations de cacao par rapport à 2022, en majorité vers les Pays-Bas (73,8 %), la Malaisie (9,4 %), l'Indonésie (8,0 %) et la Turquie (3,2 %). En fait, le pays a exporté 180 095 tonnes de fèves brutes, soit 55 445 tonnes de moins qu'en 2022, générant ainsi un peu plus de 359 milliards de FCFA. Ce chiffre représente une hausse de 12,9 % des revenus d'exportation en glissement annuel et constitue 12 % du total des recettes d'exportations du Cameroun en 2023. Cette augmentation des revenus liés à ces exportations est attribuée à la hausse de 21,2 % du prix du cacao sur le marché international, due à une baisse de la production dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, respectivement premiers et troisièmes exportateurs mondiaux en 2023 avec 33,7 % et 11,2 % des parts de marché.

Énergie Électrique : Mise en service du 3^e groupe le 19 septembre 2024 permettant l'injection de 180 MW dans le réseau.

Le barrage de Nachtigal (420 MW) a procédé en septembre 2024 à la mise en service du 3^e groupe (60 MW), ce qui porte à 180 MW la puissance que le barrage injecte actuellement dans le réseau électrique du Cameroun.

Énergies renouvelables : Le Cameroun en deçà de 5 %

Suivant l'objectif de la CEMAC de réduire de 32 % son taux d'émission de gaz à effet de serre et porter à 25 % la part des énergies renouvelables dans son bouquet électrique à l'horizon 2035 (représentant environ 1500 MW d'énergie renouvelable à installer), les Etats membres, des sociétés privées et des partenaires au développement conjuguent des efforts en vue d'atteindre cet objectif. Malgré ces efforts, la part des énergies renouvelables au Cameroun reste encore en deçà de 5 %. Bien que le Gouvernement ait axé le développement des énergies renouvelables sur plusieurs programmes tels que la promotion des centrales solaires photovoltaïques, des centrales à biomasse, des centrales éoliennes et des petites centrales hydroélectriques, il est nécessaire de trouver la meilleure formule pour rendre ces programmes opérationnels.

Énergie solaire : en plein essor technologique

Le Cameroun dispose un potentiel d'Énergie solaire photovoltaïque abondant et disponible sur l'ensemble du territoire national qu'il faut valoriser. Selon le ministre de l'Énergie, lors de l'inauguration des centrales solaires de Guider (15 MW) et de Maroua (15 MW) le 22 septembre 2024, le programme se décline en quatre composantes afin de porter la capacité de production de l'énergie solaire du Cameroun à 250 MW à l'horizon 2030 :

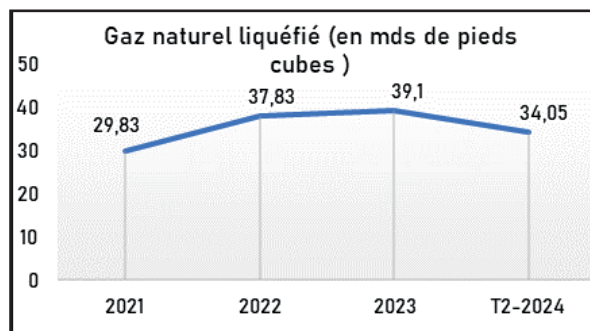
- La première porte sur le hors réseau (OFF-GRID), qui s'exécute sur le terrain, avec déjà plus de 360 mini-centrales solaires photovoltaïques autonomes dans les zones rurales. Cette composante doit davantage être structurée pour en faciliter l'exercice par les professionnels au regard de son importance pour l'atteinte de l'objectif d'accès universel à l'énergie.

- La deuxième dite « production centralisée (ON-GRID) », qui a déjà permis la construction de deux centrales solaires photovoltaïques, d'une capacité totale de 36 Mégawatt-crêtes installée à Maroua et Guider avec 65 600 Mégawatt-heures injectés dans le Réseau Interconnecté Nord au 31 décembre 2023.
- La troisième appelée « Solar Home System », dans laquelle plusieurs acteurs privés opèrent déjà avec près de 100 000 installations domestiques réalisées.
- Une quatrième composante « Solar Net Metering » qui n'est pas encore opérationnelle, mais qui est un service innovant permettant à un consommateur de compenser partiellement sa consommation d'électricité facturée par la production d'une installation solaire qu'il exploite sur son site de consommation. À travers ce système, un ménage qui se dote de sa propre installation solaire se connecte au réseau électrique conventionnel. Quand sa production est supérieure à sa demande, il injecte le surplus dans le réseau électrique conventionnel et se fait payer par le concessionnaire ; à l'inverse, quand sa production est inférieure à sa propre demande, il soutire le déficit dans le réseau conventionnel et paye la facture correspondante au concessionnaire.

Ce programme montre à quel point les défis sont nombreux dans le domaine des énergies renouvelables qui est en plein essor technologique.

Gaz naturel liquéfié : Baisse des importations du Gaz de 23,6 % au deuxième trimestre 2024

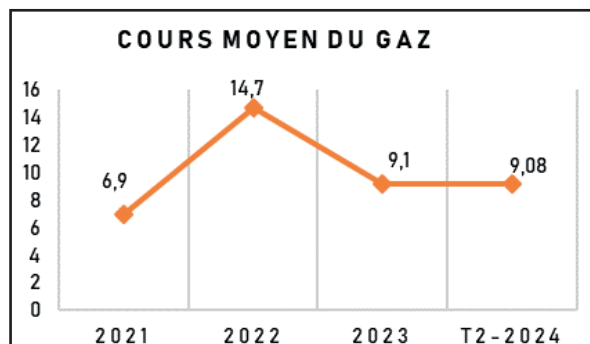
Les importations de gaz du russe Gazprom en provenance du Cameroun sont en baisse de 23,6 % au deuxième trimestre 2024 par rapport à la même période un an plutôt. Les exportations camerounaises vers ce partenaire se sont chiffrées à 185,4 milliards de FCFA au premier semestre 2024 contre 242,7 milliards l'année précédente. Cette baisse est certainement liée aux tensions commerciales internationales ou des crises économiques mondiales qui continuent d'impacter les exportations.



Source : À partir de données de la SNH, 2024

Gaz : baisse des cours du Gaz

Suivant la SNH, la valeur du gaz camerounais exporté a considérablement diminué en raison des fluctuations du prix moyen qui tente tant bien que mal de maintenir le rythme au deuxième trimestre 2024 après avoir atteint son plus bas niveau en 2021. Sur les 4 dernières années, le cours moyen du gaz a progressé de 6,9 FCFA/Mscf au 30 juin 2021 à 14,7 FCFA/Mscf à la même période en 2022 (+ 103 %) avant de chuter à nouveau à 9,1 FCFA/Mscf à fin juin 2023 puis à 9,08 FCFA/Mscf au deuxième trimestre 2024.



Source : À partir des données de la SNH, 2024

Pétrole brut : la production en baisse de 11,4 % entre 2022 et 2024

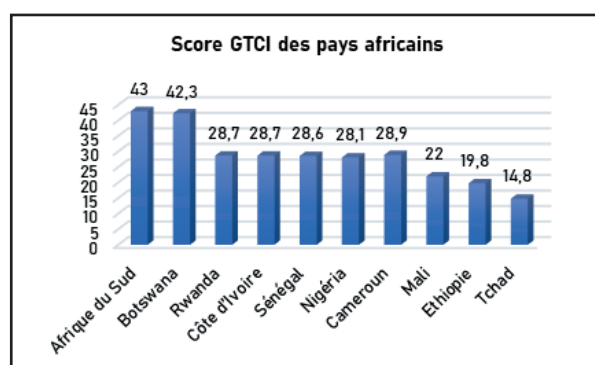
La production pétrolière du Cameroun a globalement reculé de 11,4 % sur une période de trois ans ; alors que la BEAC projette une nouvelle baisse pour atteindre 3 millions de tonnes en fin 2024. Avec ce rétrécissement de la production pétrolière, la part du Cameroun dans la production d'or noir de la zone CEMAC devrait se réduire à 8 % en 2024, contre 9 % en 2022. Aussi,

le Cameroun passe derrière le Congo, le Gabon et le Tchad, dont la part de production pétrolière est estimée respectivement à 33 %, 28 % et 19 % de la production sous-régionale. Ces derniers devanceraient largement la Guinée équatoriale en fin 2024, dont la production est annoncée en hausse de près de 18 % (4,6 millions de tonnes), après une contraction au cours de l'année 2023.

COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE

Global Talent Competitiveness Index (GTCI) classe le Cameroun au 118^{ème} rang mondial sur 134.

L'examen des performances du Cameroun dans les six piliers du GTCI révèle des scores en dessous de la moyenne. Ce qui traduit des faiblesses dont les plus poignantes sont l'incapacité à retenir les talents (125e) et en attirer (119e). Le Global Talent Competitiveness Index (GTCI) classe le Cameroun au 118^{ème} rang mondial sur 134 pays avec un score (25,9/100) en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne (32,0/100) en matière de compétitivité des talents. Par ce classement, le Cameroun occupe le 16^e rang sur 31 pays évalués en Afrique. Derrière notamment le Botswana, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou le Nigéria. Pour optimiser la contribution des compétences de qualité dans l'atteinte d'une économie émergente et compétitive, il apparaît nécessaire de bâtir une stratégie de développement, de rétention et d'attrait des talents.



Source : À partir du rapport du Comité de Compétitivité, Août 2024

Échanges des produits : Dynamique des échanges des produits phares

En 2023, les dix premiers biens d'exportation du Cameroun pèsent près de 94,6 % de la valeur totale des exportations. Il s'agit des huiles brutes de pétrole (37,7 % de l'ensemble des exportations), du gaz naturel liquéfié (14,1 %), du cacao brut en fèves (12,0 %), des bois sciés (6,7 %), du coton brut (4,9 %), de la pâte de cacao (3,3 %), des carburants et lubrifiants (2,2 %), des bois en grume (2,2 %) et du beurre de cacao (1,9 %) (MINPAT, 2024). Sur la période 2019-2023, les exportations de bananes, de cacao brut en fèves, de caoutchouc brut, de bois en grume et d'aluminium brut ont baissé, tandis que les six autres produits ont enregistré un accroissement des quantités exportées.

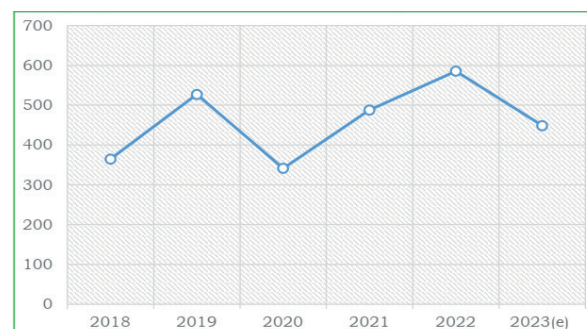
L'on observe que, sur la période 2019-2023, les combustibles minéraux, le cuivre et ses ouvrages ainsi que le café, thé et épices sont les produits les plus dynamiques. À l'opposé, les fruits comestibles, le coton, le caoutchouc ainsi que le cacao et ses préparations sont en perte de vitesse. Les produits à fort potentiel sont la banane, le cacao et ses préparations, l'ananas, les savons de ménage, l'huile de palme et les engrais (Comité de compétitivité, 2024).

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

IDE : Baisse des IDE de 23,4 % en 2023

Le Cameroun a enregistré une diminution de 23,4 % du flux net d'Investissement Direct Etranger (IDE) passant de 585,4 milliards de FCFA à 448,6 milliards de FCFA entre 2022 et 2023.

Evolution des IDE net (en milliards de FCFA).



Source : À partir du rapport du Comité de Compétitivité, Août 2024

Dettes publiques

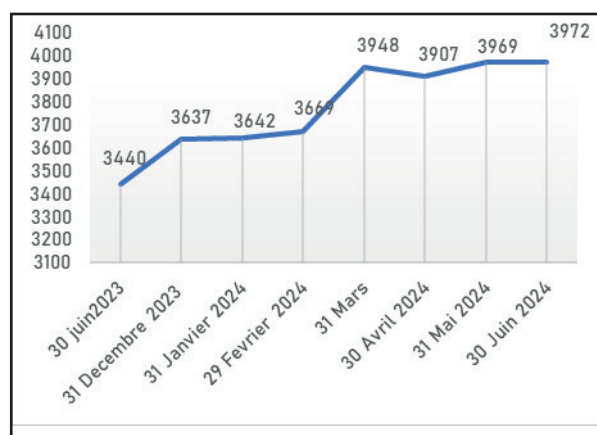
L'encours de la dette du secteur public est estimé à 13 070 milliards de FCFA, soit environ 43,3 % du PIB au deuxième trimestre 2024 (CAA, 2024). Cet encours est en hausse de 0,8 % en glissement trimestriel, contre une variation positive de 4,9 % par rapport à l'année 2023. L'encours de cette dette comporte 93,5 % de dette directe de l'Administration Centrale, 6,4 % de dette des Entreprises et Établissements Publics, et 0,1 % de dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). La dette directe des Établissements et Entreprises Publics est en baisse de 5,6 % par rapport à la même période de l'année précédente et de 1,3 % en glissement trimestriel. Cette dette est due à 58,7 % à des créanciers extérieurs et à 41,3 % à des partenaires nationaux.

Il est constitué à 67,5 % de la dette extérieure et de 32,5 % de la dette intérieure.

• Dette intérieure de l'État

L'endettement intérieur s'est accru de 8,43 % entre le début 2024 et le deuxième trimestre 2024 passant de 3637 milliards à 3972 milliards, avec une croissance de 13,39 % en glissement annuel. Cette hausse de la dette intérieure peut avoir des conséquences néfastes sur l'économie en compromettant la stabilité financière, en augmentant les coûts d'emprunt, en limitant la croissance économique et en réduisant la confiance des investisseurs.

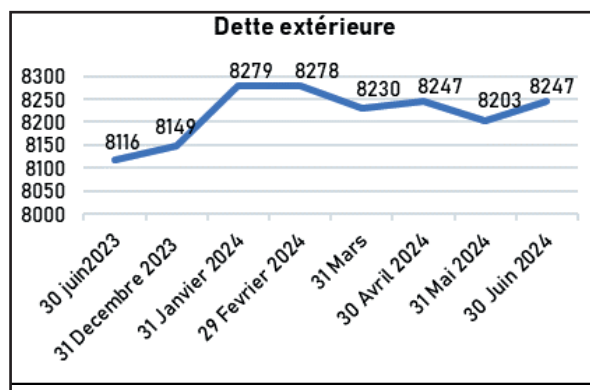
Évolution de la dette intérieure du secteur public



Source : À partir des données du rapport CAA, 2024

• Dette extérieure de l'État

La dette extérieure est estimée à 8 247 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2024, en augmentation de 0,53 % par rapport au mois précédent et de 1,6 % en glissement annuel (CAA, 2024).



Source : À partir des données du rapport CAA, 2024

Financement des entreprises : Ligne de financements de 14 milliards de FCFA pour soutenir les PME.

Dans le cadre de la deuxième phase du Plan stratégique de préparation et de réponses à la pandémie de Covid-19 (PSPRP), Afriland First Bank a signé un Contrat d'agence avec l'État du Cameroun en vue d'ouvrir une ligne de financements d'une valeur de 22,2 millions de dollars, soit près de 14 milliards de FCFA en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Ce contrat d'agence avec cette Banque commerciale du pays est un préalable pour la mise en œuvre du financement de la Banque islamique de développement (BID) conformément aux exigences de la finance islamique.

À travers ce contrat, Afriland va mettre à la disposition des PME éligibles des fonds nécessaires en vue d'implémenter leurs projets de développement et renforcer ainsi leur compétitivité dans le secteur de l'économie locale. Cette deuxième phase du PSPRP vise l'accompagnement d'environ 200 PME au Cameroun, spécialisées entre autres dans les secteurs de transformation du bois, agriculture, de l'énergies et autres. La première phase qui a bénéficié d'un appui à hauteur de 27,4 millions de

dollars, soit 16 milliards de FCFA été consacrée à la riposte à la pandémie dans son volet santé en 2021. Suivant la structuration des entreprises (très petites, petites entreprises et petites et moyennes entreprises), les plafonds de financements seront fixés en fonction de la taille de l'entreprise.

COOPÉRATION BILATÉRALE CAMEROUN-CHINE

Coopération Chine Cameroun : nouveaux accords en cours

À la suite de la participation du Président Camerounais au Forum Chine-Afrique, de nouveaux accords de coopération Chine-Cameroun sont en attente.

Quelques accords avec la chine dans le secteur névralgique.

- L'accord avec le Consortium chinois Bestway Finances Ltd qui a procédé officiellement au démarrage technique la **mise en exploitation des gisements de fer entre le Cameroun et le Congo (Mbalam -Nabeba)**, côté Cameroun.
- L'accord en janvier 2024 avec la société minière chinoise, Sinosteel, qui a importé pour 60 milliards FCFA des équipements pour démarrer **l'exploitation du fer de Lobe**, près de Kribi.
- L'accord-cadre signé en début 2024 avec la China First Highway Engineering Corporation (CFHEC), qui s'est engagée à préfinancer le **démarrage des travaux de la phase II de l'autoroute Yaoundé-Douala** cette année et à accompagner l'État du Cameroun dans la recherche des 1000 milliards FCFA représentant le coût du projet.
- De nombreux autres accords avec les exploitants chinois, qui sont déjà très actifs dans l'exploitation de la petite mine d'or au Cameroun, dans les carrières, etc.

Accord entre le Port de Kribi et le chinois CHEC pour la construction de son terminal minéralier

Lors de ce sommet, le Cameroun par la personne du Directeur Général du Port de Kribi, a signé un accord stratégique avec le Président Directeur Général de la China Harbour Engineering Corporation (CHEC). À travers cet accord, les deux parties se sont engagées à collaborer étroitement sur plusieurs

projets, dont la construction du futur terminal minéralier, une installation clé pour positionner Kribi comme un hub logistique majeur en Afrique centrale. China Harbour Engineering Corporation (CHEC) s'engage non seulement à réaliser l'étude de faisabilité du projet, mais également à fournir une assistance technique pour la mobilisation des financements nécessaires auprès des autorités chinoises. En outre, l'entreprise chinoise jouera un rôle central dans la promotion du Port de Kribi auprès des milieux d'affaires en Chine. « Dès 2025, le Port autonome de Kribi envisage de construire un terminal minéralier d'une capacité de 125 millions de tonnes par an, qui va accueillir le fer de Mbalam, de Lobe, de Grand Zambé par Bipindi et d'autres sites d'exploitations minières à proximité du port (...). Le projet a déjà été adopté par le Gouvernement comme étant un projet pilote dans l'implémentation des premières zones économiques du pays » (Business Week, 2024). En outre, le port de Kribi sera assisté dans ce chantier par un consortium de sociétés telles qu'Africa Global Logistics (AGL), le Port de Tanger, et bien d'autres entités de renommée mondiale ». L'autorité portuaire a opté pour « un schéma en Build-Operate-Transfer (BOT) » comme mode de financement, incluant la construction et l'exploitation du terminal par des partenaires privés avant sa rétrocession à la partie publique (PAK, 2024).

L'enjeu pour le pays de disposer d'une telle infrastructure réside dans le fait qu'elle permettra la mise en valeur des nombreuses ressources minières dont regorge le pays et la sous-région CEMAC. D'autant plus qu'avec le lancement du fer de Mbalam, de la Lobe, de grande Zambé par Bipindi, le Cameroun vise désormais le statut de pays producteur avec les premières exportations de minerais de fer.

Dans sa globalité, les travaux s'étendront sur plus de 400 hectares de superficie et environ 500 hectares dans le domaine maritime. Ils comprennent un poste d'amarrage principal et une plate-forme de chargement pour l'amarrage et le chargement de vraquiers de la taille Panamax, d'une capacité moyenne de 170 000 tonnes DWT (deadweight tonnage), jusqu'à Capesize, d'une capacité moyenne de 1 000 000 tonnes DWT, etc.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BVMAC : Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

BTA : Bons du Trésor Assimilables

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

COSUMAF : Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

GTCI : Global Talent Competitiveness Index

ICCPB : Indice Composite des Cours des Produits de Base

IDE : d'Investissement Direct Etranger

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PSPRP : Plan Stratégique de Préparation et de Réponses à la Pandémie de Covid-19

OTA : Obligations du Trésor Assimilables

SDB : Société de Bourse

SGP : Société de Gestion de Portefeuille